

1- Editorial. Dire la vérité...

Certains nous soupçonnent :

*"Vous avez l'intention de diffuser votre Livre Blanc,
vous faites du chantage !"*

Cette accusation est sans fondements.

Certes, personne ne peut plus douter de notre rigueur et de notre détermination à faire entendre notre voix pour obtenir la réouverture des discussions.

Nous n'hésiterons pas, si cela est nécessaire, à recourir à un tiers, qu'il soit arbitre ou juge .

Cette intervention est prévue, tant par le code civil que par le code de droit canon, en cas de désaccord. Nous ne craignons pas un jugement d'autrui. Nous ne doutons pas de notre bon droit.

Nous avons rassemblé dans notre Livre Blanc, 15 ans de travail et de réflexion, 15 ans d'effort et de déception. Nous sommes déterminés, aujourd'hui, à aller jusqu'au bout de notre démarche.

Nous nous adressons aux autorités religieuses. Elles ont notre dossier. Elles en connaissent le bien fondé et le sérieux.

Elles savent que nous ne voulons pas polémiquer et que nous voulons éviter les dérapages.

Elles savent aussi que la question de la retraite des A.M.C. telle que nous la posons est une question de JUSTICE. La décision leur appartient : réouvrir les discussions et aller au fond de nos questions ? ou bien nous mettre dans l'obligation de faire intervenir un tiers ?

Est-ce du chantage?

N'est-ce pas au contraire le désir de faire la lumière, toute la lumière sur la retraite des A.M.C.?

Nous sommes convaincus de la pertinence et de la justesse de nos arguments : ensemble, discutons-en.

Jacques Bassot

2- Préparons l'Assemblée Générale...

Avec ce "Bulletin d'Information" n°8 - un peu moins important que les numéros précédents - vous sont adressés dans un cahier à part, toutes les informations et les documents statutaires concernant l'Assemblée Générale du 5 juin 1994 à Paris, Maison Nicolas Barré, 83 rue de Sèvres.

Si vous ne venez pas à Paris, n'oubliez pas d'envoyer votre "Bon pour Pouvoir" (avec votre cotisation si ce n'est encore fait) et vos remarques éventuelles.

N'hésitez pas à vous organiser *localement*, à vous réunir avant l'A.G. et à envoyer vos délégués. Quelques régions sont *bien organisées*. Elles jouent un rôle de leader et nous aident à avancer. Mais nous avons besoin de tous et de toutes les régions de France.

Pour la réduction de votre billet SNCF, pensez à utiliser le tarif JOKER.
Renseignements dans le B.I. n° 7 page 9.

2.1.- PROJET de RAPPORT MORAL 1994 pour l'Assemblée Générale

L'information régulière par le bulletin et les documents qui y sont publiés permettront au C.A. de vous présenter très brièvement la synthèse de son activité pendant l'année.

Il faut se souvenir des trois orientations votées en juin 93, lors de l'A.G. :

- aboutir à une discussion avec les autorités religieuses,
- relancer l'activité par secteur,
- poursuivre l'effort d'information.

A. Relations avec les autorités religieuses:

1- Volonté d'ouvrir un dialogue

- 1.1. Contacts nombreux avec le secrétariat de l'Episcopat et le P. Vilnet.
- 1.2. Contacts avec des supérieurs d'Instituts (Religieux) et avec le P. Lebourg
- 1.3. Difficultés avec la CSM.

2- L'Assemblée de Lourdes (Episcopat)

- 2.1. Texte sur notre demande (Bulletin n°6)
- 2.2. Votes des évêques :
 - Refus de discuter.
 - Rétablissement de l'Aide Saint Martin.
- 2.3. Rencontre avec le P. Vilnet qui nous demande un dossier plus complet : *"Vous présentez les choses autrement, expliquez-moi pourquoi et comment"...*
- 2.4. CSMF et CSM "collent" à l'episcopat sur le premier point. Lettre du P. Lebourg.

3- Rédaction du Livre Blanc

- 3.1. A partir d'une première rédaction.
- 3.2. Soumise à F. Montès
- 3.3. Examinée au C.A. élargie, puis à un comité de lecture, puis décision du Bureau.
- 3.4. Présentation à la Tripartite.

B. Relations avec les adhérents :

- 1- Réunions par secteurs : Paris, Nantes, Bordeaux, Avignon, Toulouse, Annecy, Belfort... avec participation des membres du bureau.
- 2- Le Guide Pratique. Instrument d'informations et de contacts avec d'autres AMC
- 3- Les bulletins et la mise en place d'une nouvelle gestion...

C. Notre stratégie

1- Notre objectif immédiat : DISCUTER AVEC LES AUTORITES RELIGIEUSES.

Une base : le Livre Blanc (voir la Table des matières dans le Bulletin d'Information n°6 et l'article de ce n°8 "Une Retraite Convenable")

- un constat
- un dossier
- un argumentaire

Un moyen de pression

2- L'intervention d'un tiers :

- ou l'arbitre
- ou le juge
- Difficultés et risques...

Rôle de la "base..."

Rôle de l'opinion publique

3-Notre but : un COMPLEMENT à la pension CAMAVIC

- calculé comme pour les diocésains...
- J. Bassot.

2.2- Réunion avec la TRIPARTITE. Le 3 mai 1994

Et d'abord, qu'est-ce que la TRIPARTITE ? C'est une instance représentative (surtout vis-à-vis des Pouvoirs Publics), des autorités religieuses : Episcopat, Conférence des Supérieurs Majeurs de France (pour les instituts et congrégations d'hommes), Conférence des Supérieures Majeures (pour les instituts et congrégations de femmes). C'est plus une instance de concertation que de décisions.

Un courrier du Père Jeuffroy du Secrétariat de l'Episcopat à l'A.P.R.C. en date du 26.03.94 nous invite à une réunion avec la Tripartite pour le 3 mai 1994. Il demande à recevoir le Livre Blanc avant cette date.

Nous avons donc envoyé le Livre Blanc aux responsables de la Tripartite avec une lettre d'accompagnement précisant que c'est :

- un dossier rédigé à la demande de l'Episcopat,
- un dossier A.P.R.C. élaboré par le C.A., le bureau, les représentants des régions, des anciens présidents, des experts...
- un dossier technique et de travail pour discuter au fond le dossier de la retraite des A.M.C.

Une question préalable importante se pose :

Quelle est la nature de cette réunion que nous avons souhaitée et demandée ?

Est-ce une présentation du Livre Blanc ?

Est-ce le début de la discussion demandée ?

A quoi peut-on aboutir ? ...

Fidèles à la conviction initiale de l'A.P.R.C., nous sommes persuadés qu'arrivés à l'âge de la retraite, les AMC, pour les années passées dans le ministère ou la vie religieuse, ont les mêmes droits, ni plus ni moins, que ceux et celles qui y sont restés.

En conséquence, notre but aujourd'hui, c'est d'obtenir enfin, pour notre "période religieuse" un complément à la pension CAMAVIC comparable au Minimum Interdiocésain Garanti créé par l'Episcopat en 1979 pour les Diocésains.

Marie - Claire Bourriaud pour les religieuses, Laurent Le Guen pour les religieux, Jacques Bassot pour les diocésains, seront la délégation de l'APRC à cette réunion du 3 mai prochain.

A l'Assemblée Générale du 5 juin ils nous rendront compte de cette réunion et des suites qui y seront données.

A. Trébuchon.

2.3- Une RETRAITE CONVENABLE.

L'APRC vient d'écrire un "Livre Blanc" sur la Retraite du Clergé et des Anciens Ministres du Culte (AMC). Il concerne les Prêtres diocésains, les Religieux et les Religieuses qui ont fait le choix d'une autre orientation de leur vie.

Ce Livre Blanc part d'un fait : le vote de la loi sur la retraite des clers, en décembre 77, qui les intégrait dans le système français de la Sécurité Sociale en créant la CAMAVIC. Mais outre que le niveau de la pension est extrêmement faible, les compléments prévus pour les clercs restés dans l'Institution ne sont pas accordés aux AMC.

Ce document rédigé sans polémique par l'APRC veut être:

- un **CONSTAT** : il montre en particulier la part de la compensation démographique, financée par les autres assurés sociaux, dans le règlement de la retraite des clercs. C'est une "aide" d'organismes publics de près d'un milliard de francs. Le vieillissement du clergé en France - deux retraités pour un actif - ne fera qu'accroître cette aide. Il montre aussi les compléments et la sécurité dont jouissent les clercs dans leur ensemble.

- un **DOSSIER de travail** : les nombreuses annexes font état des divers engagements pris par les autorités religieuses pour rechercher une solution. Des pistes sont ouvertes pour sortir de l'impasse où se trouvent enfermés les AMC.

Que dire d'une pension de retraite de 1.825 frs par mois en 1994?

- un **ARGUMENTAIRE** : il répond aux difficultés rencontrées et aux objections faites depuis plus de 15 ans. Il conteste les solutions "charitables" et très partielles trouvées pour répondre au problème posé. Les Anciens Ministres du Culte ne demandent ni privilège, ni charité, mais la JUSTICE. Ils s'adressent, par ce document de 150 pages, aux autorités religieuses d'abord, à leurs anciens confrères, à toutes les bonnes volontés.

L'Eglise de France ne peut laisser ce problème "dans le placard". Les solutions adoptées jusqu'ici ne sont que des palliatifs. Etre généreux ou même charitable ne suffit pas. Il convient en premier lieu d'être JUSTE.

Un Livre Blanc qui fournit des informations abondantes et rigoureuses. Un Livre Blanc pour discuter et convaincre.

2.4 - CA NE RESOUD PAS TOUT...

Nos efforts, nos espoirs sont d'aboutir à une réponse positive des autorités religieuses. Depuis 15 ans, prenant en compte l'attente des adhérents et de tous les AMC, l'APRC a tout fait pour atteindre ce résultat.

Mais en lisant le courrier, en écoutant certaines questions, je crains qu'on ne fasse parfois une erreur d'appréciation. Notre "volonté de dire la vérité" s'applique aussi entre nous.

Tous les AMC, comme beaucoup d'autres français aujourd'hui, sont confrontés à des problèmes financiers souvent importants, parfois douloureux. Les retraités ne sont pas épargnés.

Mais il ne faut pas croire qu'une solution ecclésiastique concernant notre retraite nous sortira, purement et simplement, de nos difficultés pécuniaires actuelles et nous mettra à l'abri. Nous espérons que les décisions prises amélioreront notre situation. Mais sauf exception, elles ne nous mettront jamais à l'abri financièrement.

L'intervention du Complément de Ressources CAMAVIC étant sauve, il restera toujours des impôts à payer, des cotisations à prélever, des enfants à nourrir et à éduquer, un emploi à préserver, des retraites civiles à défendre, une Sécurité Sociale à sauvegarder.

Il faut ajouter également qu'"UNE" solution AMC unique et officielle pour tous comportera aussi ses inconvénients. Sa modestie réelle, la non-prise en considération du conjoint et des enfants à charge, le report du versement à 65 ans seulement, dans la plupart des cas, peuvent être sources de déception.

Certains perdront peut-être quelques avantages (lesquels ? Il faudrait les recenser...), mais tous trouveront justice et équité.

La sagesse des nations dit : "On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre..."

Ce sera pour nous l'instant du choix.

2.5- Le Bulletin d'information.

Faites-nous savoir ce que vous pensez de ce "Bulletin d'Information". Vos critiques, vos remarques, vous intéresse-t-il?...

En 92 l'A.G. avait décidé de : *"Développer l'information à l'intérieur de l'Association : qu'elle soit plus régulière, mieux classée, bien que cela demande un investissement en temps et en argent."* B.I. n°1 p.4.

et en 93 : *"Accentuer l'effort pour l'information des adhérents, en particulier par le Bulletin."* B.I. n°5 p.5.

C'est en effet un gros investissement, en argent d'abord (voir dans "Les finances de l'Association" B.I. n°7, les rubriques PTT et secrétariat), mais aussi en temps.

Et le fait d'être dispersés sur le territoire national (Paris, Bordeaux, Nantes, Montpellier) ne facilite pas la tâche.

Ainsi s'expliquent du reste, les imperfections et les *errata* du dernier numéro :

- pas de titre à l'article de la page 2, ni à la page 9 par exemple ,

- ou encore la coquille p. 5 dans le paragraphe "Camavic et rachat de séjours à l'étranger" qui a fait du "séjour en campagne", un séjour à la campagne!

- et quelques autres, que nous vous demandons de bien vouloir excuser.

Après deux ans d'expérience et 8 numéros, il convient de faire le bilan.

Le Bulletin d'Information est-il utile? Doit-on continuer? Qu'est-ce qui est à modifier, à améliorer? Comment le financer?

Voulez-vous y réfléchir et nous transmettre tout ce que vous en pensez. Nous en reparlerons à l'Assemblée Générale.

A. Trébuchon et M.C. Bourriaud.

3- Le Courrier des Lecteurs.

"Je reçois le Bulletin n°7 et par la même occasion, je relis le n°6. L'impression qui en ressort : une grande lassitude. Après 14 ans de recherches, d'échanges, de disputes ou de "discussions", on a l'impression de revenir à la case départ. Le problème avait été mal posé pour que dernièrement toujours cette incompréhension, cette suspicion. Il faut encore repartir pour dire et redire pour la 36ème fois, qui nous sommes, de quelles sommes nous disposons! Ceci est évident, tout le monde l'ignore! Après 14 ans d'échanges! Comment voulez-vous que nous puissions y croire! J'ignore où en est l'action à la base... et je renouvelle ma cotisation pour ne pas décrocher le wagon. Bon courage."

"Cette année a été plus difficile. Voici X...francs pour H. et M. Nous apprécions le bulletin qui est clair. Nous apprécions les positions de la direction autour de Jacques Bassot, lui aussi très clair. Nous l'apprécions d'autant plus fort que cela a manqué dans le passé. Amitiés."

"Après bien des hésitations, je fais parvenir ma cotisation pour 1994 en souhaitant que les choses s'améliorent... Fin décembre, j'ai été mise à la retraite (62 ans)... depuis deux mois, je suis en attente d'argent... j'avais prévu que la situation ne serait pas simple... Je suis obligée de faire très attention. Je vous demande de me faire parvenir le "Guide Pratique du Retraité"."

"Je tiens à vous remercier pour toutes les démarches entreprises en vue d'une retraite convenable. Merci à toute l'équipe dirigeante."

Merci, chers amis, pour le bon travail de patience que vous continuez de mener. Courage!

"Je viens de recevoir le Bulletin n°7 et vous en remercie. Constatant d'une part les difficultés financières de l'association et d'autre part mon versement assez faible en janvier, je vous adresse un nouveau chèque à titre de complément... Je tiens pourtant à préciser que tout infléchissement de l'association vers une confrontation agressive avec les autorités religieuses entraînerait de ma part un refus catégorique. L'action, oui, la rébellion, non. Cela dit, Bon vent au Livre Blanc! Bien amicalement."

"Vous trouverez ci-joint, un chèque de x...francs. Gardez le Tout pour les besoins de l'Association, car à l'avenir je ne pourrais plus régler ma cotisation, étant obligée de faire face, comme veuve, à de nombreux frais. Je vous dis à tous, bon courage."

N.B.-L'APRC est l'Association de tous les AMC. La cotisation signifie qu'on y adhère. Peu importe le montant. Il est déterminé par chaque adhérent en fonction de ses possibilités... au vu des besoins de l'association... et de la solidarité entre nous.

"Amitiés et reconnaissance pour le dévouement, la disponibilité des membres de l'APRC qui défendent avec tant de générosité et de courage les intérêts de tous et de chacun."

"Ci-joint un chèque pour ma cotisation et le "Guide pratique du Retraité" que je vous serais reconnaissant de m'envoyer. Grand merci pour le travail accompli."

4.- Les Finances de l'Association.

PROJET de RAPPORT FINANCIER 1994 pour l'Assemblée Générale

"Projet", car les comptes ne seront arrêtés définitivement qu'une semaine avant l'A.G. Nous avons voulu, Anne-Marie et moi-même, vous tenir au courant des comptes à chaque numéro du bulletin. Ainsi la vie de notre association, qui s'exprime à travers "recettes et dépenses", est évidente pour tous: la transparence est importante.

Avant de parler chiffres, quelques remarques :

1) Il est faux de dire que le nombre d'adhérents a diminué. Cette année, si nous avons eu quelques décès, nous avons enregistré une bonne vingtaine d'adhésions nouvelles, dues au travail réalisé dans plusieurs régions, notamment en région lyonnaise (01-07-26-38-42-73-74). En 3 ans, aucune défection déclarée pour raison idéologique. Peut-être certains n'ont-ils pas renouvelé leurs adhésions volontairement sans rien dire?

2) Mais il est vrai de dire que nous avons effectivement "fait le ménage", afin que les cotisants ne supportent pas le poids des non cotisants (souvent par pur oubli), notamment pour le bulletin. Nous n'envoyons le bulletin qu'à ceux qui sont à jour de cotisations (93-94), soit 800 envois environ. A noter que les couples cotisants ne reçoivent qu'un seul bulletin.

3) Il apparaît qu'un certain nombre de cotisants connaissent des difficultés financières, soit pour raison d'entrée en retraite, soit pour raison de chômage, etc... En général, nos adhérents ont diminué le montant de leur participation. Plusieurs même voulaient arrêter l' A.P.R.C., car ils ne pouvaient plus "participer aux frais".

Il est indispensable que tous ceux qui croient à la justesse de notre action, restent membres de notre association, même s'ils ne peuvent "payer..." Nous n'avons pas de but lucratif. Nous avons besoin de tous les "convaincus". Chacun peut avoir une activité militante, quels que soient ses moyens. La solidarité est notre règle d'or.

4) C'est pourquoi nous vous avons proposé un projet de barème de cotisations qui tient compte des frais réels, et non plus des revenus de chacun. Il nous a permis d'introduire la notion "solidarité", les mieux "lotis" pouvant compenser...!

C'est l'A.G. qui décidera de son adoption et de son refus. Vous pouvez le relire dans le dernier bulletin. Actuellement les cotisations ne couvrent pas les dépenses, dues à notre importante activité. Malgré cela, les adhérents qui ne pourraient verser la cotisation minimum, se doivent de rester dans l'association, s'ils croient au travail de l'A.P.R.C.

5) Nous comblons le déficit grâce à la réserve accumulée les années passées, réserve qui diminue sérieusement, puisqu'elle ne sera plus que de 15.000 fr., si tout va bien, au moment de l'A.G.

ET MAINTENANT PARLONS CHIFFRES...

Récapitulation JOURNAL		
	Débit	Crédit
mai	15.432,31	6.485,00
juin	13.282,31	4.750,00
juillet	11.847,89	1.685,00
août	1.614,88	815,00
septembre	8.231,18	12.803,00
octobre	4.414,00	8.045,00
novembre	11.529,18	7800,00
décembre	10.389,20	4775,00
janvier	5.685,60	13.592,00
février	10.438,18	6.830,00
mars	11.469,19	11.441,20
avril	7.998,00	4300
Récapitulation	112.331,92	83.323,48
année :	SOLDE :	- 29.008,44

(à détacher et à joindre au chèque)

Souscription "Frais de Déplacement A.G." (*)

M.....participe à la souscription, afin de permettre une participation au remboursement des frais de transport pour l'Assemblée générale du 5 juin 1994, pour la somme deFrs.

A.P.R.C. CCP 232 42 W Grenoble. Notifier "souscription A.G."

* Voir Bulletin n°7, p.9.

Récapitulation COMPTES

Rubriques	Débit	Crédit	Solde
Assemblée générale	0,00	450,00	450,00
Abonnements	0,00	8.020,00	8.020,00
Cotisations	0,00	63.480,00	63.480,00
Déplacements	44.813,50	100,00	- 44.713,50
Divers	18.545,35	1.350,00	- 17.195,35
Dons	0,00	1.190,00	1.190,00
Guides	100,00	1.128,70	1.028,70
Livre Blanc	0,00	70,00	70,00
Mt Fonds	0,00	355,00	355,00
P.T.T.	15343,80	0,00	- 15.343,80
Remboursements	0,00	30,90	30,90
Repas A.G.	0,00	3.255,00	3.255,00
Repas	1.425,00	3.370,00	1.945,00
Secrétariat	28.834,94	523,88	- 28.311,06
Téléphone	3.269,33	0,00	- 3.269,33
TOTAL :	112.331,92	83.323,48	- 29.008,44
Nombre d'opérations :		824	

Récapitulation VENTILATION

BULLETTIN			REUNIONS		
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
Déplacement	464,00	0,00	Déplacements	42.616,00	100,00
Divers	250,47	0,00	Divers	16.507,88	0,00
PTT	9.409,30	0,00	PTT	767,00	0,00
Secrétariat	11.258,61	0,00	Repas	1.425,00	2.200,00
TOTAL	21.382,00	0,00	Secrétariat	796,20	0,00
			Téléphone	221,88	0,00
			TOTAL	62.333,96	2.300,00
FONCTION			L.LE GUEN		
Déplacements	1.459,50	0,00	PTT	318,70	0,00
Divers	32,00	0,00	Téléphone	549,95	0,00
PTT	3.485,60	0,00	TOTAL	868,65	0,00
Secrétariat	7.200,80	0,00			
Téléphone	431,00	0,00			
TOTAL	13.658,90	0,00			

Etes-vous bien certain d'avoir réglé votre cotisation 94, nécessaire pour avoir le droit de vote à l'A.G. du 5 juin. Un indice pour vérifier : la carte 94 est de couleur rouge. N'attendez pas le dernier moment pour le faire. Cela nous évitera un surcroît de travail à l'Assemblée générale.

MERCI.

Pour ce faire, n'oubliez pas que le siège de l'Association a changé. Il est actuellement :

**9, rue du Fresne, Montbarbin, 77580 CRECY LA CHAPELLE.
CCP Grenoble 232 42 W.**

Note : Suite à une erreur de manipulation, je n'ai pas retrouvé le nom et l'adresse d'une personne m'ayant envoyé dans une lettre un timbre à 15 fr. pour que je lui fasse parvenir un Guide de Retraité. Qu'il ou elle veuille bien m'excuser et se manifester.

Pierre THION.